

Les critères pour pouvoir solliciter la CAES :

- ✓ Je passe mon BAC ou j'ai mon bac depuis moins de 4 ans
- ✓ Tous mes vœux sont refusés ou en attente

La CAES en pratique :

Je demande un accompagnement par le professeur principal, le CIO ou le SCUIO

Je peux saisir la CAES dès le **2 juillet 2021**

- Depuis mon dossier Parcoursup : rubrique "Admission", onglet "CAES"
- En envoyant un message via l'onglet CAES en précisant mon projet

Je laisse mes vœux en attente

Je formule des vœux en phase complémentaire dès le **16 juin**

Je réponds à la proposition de la CAES sur mon dossier Parcoursup **en respectant les délais fixés**

Plus d'informations sur :

Sites académiques
www.ac-lyon.fr
www.ac-grenoble.fr
www.clermont.fr
www.parcoursup.fr

Intégrer l'enseignement supérieur
www.parcoursup.fr
www.onisep.fr

Demande de bourse et logement
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Parcoursup – Comprendre le droit d'accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur

La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)



La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Pour le droit d'accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur

C'est quoi exactement ?

- Un droit pour tout bachelier d'accéder aux études supérieures
- Une mission d'accompagnement des candidats sans proposition d'admission

Pour quels candidats ?

- Domiciliés dans l'académie de Lyon
- Avoir obtenu le Baccalauréat français (ou équivalent du bac) entre 2017 et 2021
- Candidats refusés sur tous leurs vœux ou en attente de réponse en phase principale
- Pour les candidats déjà en études supérieures: avoir au moins un vœu refusé en phase complémentaire ou non examiné dans les délais

Quand ?

Possibilité de solliciter la CAES à partir du 2 juillet et jusqu'au 16 septembre 2021

Déroulement de la CAES

- 9 commissions entre le 8 juillet et le 16 septembre 2021
- Les commissions sont composées de différents acteurs du second degré et de l'enseignement supérieur
- Les propositions d'admission sont faites en fonction des places vacantes, du projet du candidat, ses acquis de formation, ses compétences et ses préférences
- Les propositions concerneront des formations situées dans l'académie de Lyon et en dehors (Région académique Auvergne Rhône Alpes)

Comment faire une demande CAES ?

- Les candidats sont informés via Parcoursup (mails, notifications) qu'ils peuvent bénéficier d'un accompagnement
- Depuis le dossier Parcoursup ouverture de l'onglet « CAES » dans la rubrique « Admission » du dossier Parcoursup
- Ou en envoyant un mail à caaes@ac-lyon.fr



Avant la CAES, bénéficiez d'un accompagnement

- Pour les lycéens, du **professeur principal** ou du **CIO**
- Pour les candidats en réorientation, du **SCUIO** ou du **CIO**

ATTENTION

Les candidats justifiant d'une situation exceptionnelle tenant à un état de santé, une situation de handicap, un statut de sportif de haut niveau ou une charge de famille bénéficient d'un autre accompagnement (voir la plaquette dédiée « **CAES Situations exceptionnelles** »).